



Demande de prestation de nettoyage de mon locataire entrant

Par Mimi1412

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement et est du le mettre en location à la suite d'une mutation imprévu.

Je ne suis plus dans le logement depuis près d'un an, l'appartement était occupé par un ami durant ce temps.

Mes nouveaux locataires ont fait l'état des lieux d'entrée hier et l'ont signé.

J'ai cependant reçu un message des locataires exigeant une prestation de nettoyage et de refaire les peintures, le logement pour eux ne pouvant être occupé en état.

Au vu de l'état des lieux signé et des photos prises certaines choses laisse en effet à désirer en matière de propreté mais n'empêche en rien l'accès au logement.

Ma question est la suivante: suis je dans l'obligation de fournir cette prestation?

Par Isadore

Bonjour,

Si le logement est décent, salubre et qu'il est "en bon état d'usage et de réparation", les locataires le prennent en état.

Cependant ils pourront vous le rendre aussi sale que vous le leur avez laissé.

Voici ce que dit la loi :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000037670751/]https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000037670751/[/url]

"Le bailleur est obligé :

a) De délivrer au locataire le logement en bon état d'usage et de réparation ainsi que les équipements mentionnés au contrat de location en bon état de fonctionnement"

Des tâches sur les murs ne rendent pas le logement impropre à l'habitation. Mais arrivé à un certain degré de saleté, le logement n'est plus salubre car il y a un danger pour la santé.